

Ajustements de format

Tableau 1

Ajustements de format

Exigences techniques de raccordement d'installations de client au réseau de transport d'Hydro-Québec (« ETRI »)

Exigences techniques de raccordement de centrales au réseau de transport d'Hydro-Québec (« ETRC »)

Limites d'émission de perturbations dans le réseau de transport d'Hydro-Québec (« LÉP »)

Document, cote et autre référence ¹	Ajustements et remarques
ETRI, HQT-16, Document 1 (B-0097) et HQT-16, Document 2 (B-0098) : pages 27, 29	<p>Emploi des caractères réguliers, non italiques, pour les termes définis figurant dans les titres de la partie principale des ETRI, ainsi que dans les titres des annexes A, B et C.</p> <p>Le Transporteur tient entre autres compte de l'absence de caractères italiques, pour les termes définis figurant dans les titres de sections des <i>Conditions de service d'électricité</i> en vigueur le 1^{er} avril 2018 (D-2018-015). Dans celles-ci, les caractères réguliers sont maintenus dans les titres de sections intégrant des définitions présentées en caractères italiques dans le corps du texte.</p>
HQT-16, Document 1 (B-0097) : page 4	Rectification d'une coquille au titre du tableau 1 (« l » manquant), qui se lit maintenant « Informations techniques requises ».
HQT-16, Document 1 (B-0097) : page 6	Rectification de la taille des caractères de <i>réseau « bulk »</i> dans le corps de cette définition.
HQT-16, Document 2 (B-0098) : page	Remplacement d'une majuscule (Event R ecorders) par une minuscule (Event r e corders)

¹ Autre référence le cas échéant.

Document, cote et autre référence ¹	Ajustements et remarques
20	
HQT-16, Document 2 (B-0098) : pages 22, 27 et 29	Harmonisation de la taille des caractères des titres des annexes A, B et C avec celle retenue dans la version française (HQT-16, Document 1, ou B-0097).
HQT-16, Document 2 (B-0098) : page 27	Suppression d'une parenthèse superflue dans l'expression « a zero-sequence component of $3R_f = 30 \Omega$ » à la première puce, qui se lit maintenant « a zero-sequence component of $3R_f = 30 \Omega$ »
ETRC, HQT-17, Document 1 (B-0099) : pages 15, 20, 21, 22, 24, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 47, 53, 54, 56, 62, 63, 67, 73, 75, 95 HQT-17, Document 2 (B-0100) : pages 13, 16, 18, 19, 20, 22, 27, 28, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 41, 45, 51, 52, 54, 59, 60, 65, 71, 73, 93	Emploi des caractères réguliers, non italiques, dans la table des matières, pour les termes définis figurant dans les titres de la partie principale des ETRC, ainsi que dans les titres des annexes A à F. Ce format de présentation permet une plus grande harmonisation avec les ETRI et les LÉP.
LÉP, HQT-19, Document 1	Emploi des caractères réguliers, non italiques, dans la table des matières.

Document, cote et autre référence ¹	Ajustements et remarques
(B-0104) et HQT-19, Document 2 (B-0105)	
Définitions, HQT-19, Document 1 (B-0104) : page 1	Dans les définitions d'« alternateur synchrone » et de « génératrice asynchrone », emploi des caractères italiques dans ces expressions et dans les références aux <i>Exigences techniques de raccordement de centrales au réseau de transport d'Hydro Québec</i> .
HQT-19, Document 1 (B-0104) : pages 2, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 22 HQT-19, Document 2 (B-0105) : pages 1, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 21	Le symbole U_{nom} , reflétant la définition de « tension nominale », est présenté en caractères italiques, alors que le symbole U est présenté en caractères réguliers, non italiques.
Notes de bas de page	En conséquence de l'acceptation de toutes les modifications résiduelles dans ces deux pièces, les notes de bas de page sont dorénavant numérotées consécutivement à partir du numéro 1 et les adaptations requises sont apportées au contenu des notes pour refléter leur numérotation définitive.
Équations de HQT-19, Document 1 (B-0104) : pages 5, 13, 18, 19, 25 et de HQT-19, Document 2 (B-0105) : pages	Emploi des caractères réguliers, non italiques, dans les équations aux articles 3.3.2 et 3.3.3 ; dans les équations 1, 3, 4 et 5 et leur légende respective [sauf l'indice i (ou f) désignant respectivement l'« installation » (ou « facility »), qui sont des termes définis] ; et dans l'équation de l'annexe B.

Document, cote et autre référence¹	Ajustements et remarques
5, 13, 17, 18, 24	
Annexe B (B-3 et B-4)	À l'instar de la section B-2, le Transporteur précise, en recourant aux définitions données aux notes de bas de page 13 et 14, le sens à donner aux expressions « valeur 95 ^e centile » et « valeur 99 ^e centile ».